



# Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Strasbourg, le 3 juillet 2025

GREVIO(2025)LD36

## Liste des décisions adoptées lors de la 36<sup>e</sup> réunion (30 juin – 3 juillet 2025)

L'ordre du jour adopté de la 36<sup>e</sup> réunion figure en annexe.

### 1. Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le GREVIO a adopté son projet d'ordre du jour (voir annexe) et son projet d'ordre des travaux.

### 2. Point 9 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau

Conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, le GREVIO a élu :

- Maria-Andriani KOSTOPOULOU, en tant que Présidente,
- Angelina ZAPOROJAN-PIRGARI, en tant que première Vice-Présidente,
- Aleid VAN DEN BRINK, en tant que deuxième Vice-Présidente.

Le mandat de la Présidente et de la première Vice-Présidente commence le 30 juin 2025, pour une durée de deux ans.

Le mandat de la deuxième Vice-Présidente commence le 30 juin 2025 pour une durée d'un an.

### 3. Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la 35<sup>e</sup> réunion du GREVIO et des questions soulevées

Le GREVIO a adopté le projet de rapport de sa 35<sup>e</sup> réunion (doc. GREVIO(2025)RAP35-prov). Le rapport final de la réunion est publié sous la référence GREVIO(2025)RAP35.

### 4. Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du rapport thématique final sur la France

Le GREVIO a adopté son rapport thématique final sur la France, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

### 5. Point 13 de l'ordre du jour : Adoption du rapport thématique final sur la Serbie

Le GREVIO a adopté son rapport thématique final sur la Serbie, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

**6. Point 14 de l'ordre du jour : Adoption du rapport thématique final sur les Pays-Bas**

Le GREVIO a adopté son rapport thématique final sur les Pays-Bas, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyés au Comité des Parties.

**7. Point 15 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport thématique sur l'Italie**

Le GREVIO a approuvé l'avant-projet de rapport thématique sur l'Italie en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

**8. Point 16 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport thématique sur l'Andorre**

Le GREVIO a approuvé l'avant-projet de rapport thématique sur l'Andorre en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

**9. Point 17 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport thématique sur la Belgique**

Le GREVIO a approuvé l'avant-projet de rapport thématique sur la Belgique en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

**10. Point 23 de l'ordre du jour : Désignation des rapporteur-es**

Compte tenu du calendrier prévu par le GREVIO pour l'évaluation des Parties à la Convention, le GREVIO a désigné deux rapporteur-es et un-e rapporteur-e suppléant-e pour chacun pour le premier cycle d'évaluation des pays suivants : Pologne, Allemagne, Suisse, Norvège, Géorgie, Chypre, Islande, Macédoine du Nord, Croatie, Bosnie et Herzégovine, Grèce, Liechtenstein, Irlande et République de Moldova .

**11. Point 28 de l'ordre du jour : Dates de la prochaine réunion**

Le GREVIO a décidé de tenir sa 37<sup>e</sup> réunion du 13 au 16 octobre 2025 et sa 38<sup>e</sup> réunion du 23 au 26 mars 2026 et le 39<sup>e</sup> réunion du 29 juin au 2 juillet 2026 à Strasbourg.

# ANNEXE

## Ordre du jour de la 36<sup>e</sup> réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Développements au sein du Conseil de l'Europe pertinents pour le GREVIO
3. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
4. Questions administratives et budgétaires
5. État des signatures et ratifications de la Convention
6. Représentation du GREVIO au Conseil de l'Europe et dans les comités et organismes internationaux
7. Participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat à des événements présentant un intérêt pour le GREVIO
8. Echange de vues avec Sven Pfeiffer, responsable de la prévention du crime et de la justice pénale, Section de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
9. Election du Bureau
10. Rapport oral du Bureau
11. Adoption du rapport de la 35<sup>e</sup> réunion du GREVIO et questions soulevées
12. Adoption du rapport d'évaluation thématique final sur la France
13. Adoption du rapport d'évaluation thématique final sur la Serbie
14. Adoption du rapport d'évaluation thématique final sur les Pays-Bas
15. Approbation de l'avant-projet de rapport sur l'Italie
16. Approbation de l'avant-projet de rapport sur Andorre
17. Approbation de l'avant-projet de rapport sur la Belgique
18. Présentation par les rapporteur-es des questions découlant du rapport étatique soumis par l'Ukraine
19. Développements concernant la Recommandation Générale N°2 du GREVIO
20. Méthodes de travail
21. Discussion thématique sur les thèmes possibles pour le 7<sup>e</sup> rapport du GREVIO sur ses activités générales
22. Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le GREVIO

23. Désignation des rapporteur·es
24. Commentaires sur le Comité des Parties
25. Communications reçues contenant des informations à faire examiner par le GREVIO
26. Compilation des pratiques et évolutions positives
27. Outils de communication et nouveaux médias
28. Dates des prochaines réunions
29. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
30. Autres questions
31. Approbation de la liste des décisions au cours de la 36<sup>e</sup> réunion